

re année sera réduit de  $1\frac{1}{2}$  centins à  $\frac{3}{4}$  de centin le gallon. Le bill n'a pas d'autre objet.

Le très honorable sir GEORGE E. FOSTER: Quand cesseront les primes?

L'honorable M. DANDURAND: Le 30 juin 1925. Il y en a donc pour deux ans encore, mais avec une réduction chaque année.

L'honorable M. FOWLER: Le gouvernement ne pense-t-il pas qu'il est grand temps que l'on cesse de payer des primes sur le pétrole?

L'honorable M. DANDURAND: C'est justement sa politique.

L'honorable M. FOWLER: Pourquoi ne pas les supprimer tout de suite? Pourquoi les diminuer de cette façon? Lorsqu'on voit les fortunes que réalisent les propriétaires de puits de pétrole et les compagnies qui vendent ce produit, on se demande pourquoi on n'y met pas fin immédiatement.

L'honorable M. DANDURAND: L'honorable sénateur peut constater que ces primes n'étaient pas très élevées. En 1922 le gouvernement a versé de ce fait \$93,636. Cette année le montant payé s'élève à \$89,223.

L'honorable M. FOWLER: C'est l'excuse de la femme lorsqu'elle est prise en défaut; c'est si peu de chose que cela ne vaut pas la peine d'en parler. Le principe est le même quel que soit le montant que vous payez. Supprimez-le.

L'honorable M. DANDURAND: C'est ce que nous faisons, mais sans agir brutalement.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Quel est le montant total des primes d'une année.

L'honorable M. DANDURAND: Les montants payés ont été les suivants: en 1916, \$109,177; en 1921, \$312,000; en 1922, \$93,636; en 1923, \$89,223.

L'honorable M. FOWLER: Cela représente l'intérêt sur plusieurs millions de dollars. C'est à considérer.

L'honorable M. DANDURAND: Nous approchons de la fin. Le taux sera cette année comme par le passé, c'est-à-dire  $1\frac{1}{2}$  centin par gallon, mais l'année prochaine il sera réduit à  $\frac{3}{4}$  de un centin.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Quel sera le coût de cette extinction graduelle—cette extraction de dents sans douleur, si l'on peut dire?

L'honorable M. DANDURAND: En se basant sur les chiffres de l'exercice financier se terminant au mois de juin 1923, il ne serait

pas surprenant que nous ayons à payer un autre \$89,000.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Et l'année prochaine?

L'honorable M. DANDURAND: Les primes vont être réduites de moitié, de sorte que le montant à payer sera d'environ \$45,000.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Soit un total d'à peu près \$135,000.

L'honorable M. FOWLER: Il existe encore quelques employés civils dont le salaire n'a pas été porté à \$8,000, et je demande en leur nom—au nom de ces pauvres employés civils que l'on foule aux pieds et qui sont si peu rémunérés—de supprimer complètement ces primes de façon à pouvoir mettre tout le service civil sur le même pied en payant à ses membres le même salaire de \$8,000 par année. C'est apparemment le minimum de salaire avec lequel un employé civil puisse subsister et en supprimant ces primes, le gouvernement aura assez d'argent pour accorder à quelques-uns de ces pauvres gens un salaire de \$8,000 par année; il pourra aussi chercher quelques nouveaux juges stipendiés dans la province de Québec et porter leurs émoluments à \$8,000 de façon que tout le monde soit sur le même pied.

L'honorable M. DANDURAND: Le ministre des Finances est en relation avec les producteurs de pétrole. L'honorable sénateur a dit que d'immenses fortunes avaient été réalisées. Il faisait, je suppose, allusion à une personne bien connue dans l'Amérique du Nord, mais qui ne demeure pas de ce côté-ci de la frontière. D'après les renseignements qui m'ont été donnés, personne n'a réalisé d'immenses fortunes au Canada. Après avoir étudié sérieusement la situation, le ministre des Finances, qui désire avant tout épargner l'argent du pays, a décidé pour la première fois, de fixer une limite de temps pour le paiement de ces primes. On va continuer à les payer pendant deux ans, mais la deuxième année, elles seront réduites de moitié. Je crois que c'est un pas dans la bonne voie, et que cette manière de procéder devrait rencontrer l'approbation de l'honorable sénateur.

L'honorable M. FOWLER: Pour ma part, je me presserais davantage de supprimer ces primes, car si l'on en croit les brochures qu'on nous distribue gratuitement, il y a beaucoup d'argent à faire dans l'exploitation de puits de pétrole. Nous savons qu'il n'y a pas que de l'autre côté de la frontière que des gens ont réalisé des fortunes dans le pétrole. Nous avons chez nous l'exemple de l'ancien président de l'Imperial Oil Company, dont l'héri-